



BODENKUNDLICHE GESELLSCHAFT DER SCHWEIZ
SOCIÉTÉ SUISSE DE PÉDOLOGIE
SOCIETÀ SVIZZERA DI PEDOLOGIA
SOIL SCIENCE SOCIETY OF SWITZERLAND

Rapport annuel du GT Plate-forme Protection des sols

Activités 2019

Prises de position

En 2019, la Plate-forme Protection des sols a rédigé six prises de position SSP. Comme par le passé, de nombreuses consultations ont eu lieu pendant les congés d'été ; par conséquent, nous n'avons disposé que de peu de temps pour coordonner nos suggestions.

Les prises de position ont été rédigées à partir des suggestions, reçues par correspondance, des membres de la SSP et du Cercle Sol, étant donné le faible intérêt des membres de la SSP lors des tables rondes portant sur les consultations.

– Aide à l'exécution relative à l'OLED, partie « Valorisation de matériaux d'excavation et de percement »

Échéance de consultation : 28 février 2019

Le sol (couches supérieure et sous-jacente) ne constituait pas le thème de cette aide à l'exécution. La SSP a néanmoins considéré que le sol devait y figurer en tant que catégorie supplémentaire.

Par ailleurs, il faut que l'aide à l'exécution souligne les possibilités de valorisation ou de mise en décharge de matériaux d'excavation à teneur élevée en matière organique.

Participant.e.s : Bénédicte Friedli (B+S AG), Lars Knechtenhofer (Friedli und Partner), Martin Zürrer (myx), Fabian Züst (myx) ; Direction : Irène Forrer

– Politique agricole 2022 (PA22+)

Échéance de consultation : 6 mars 2019

La SSP a vivement salué le fait que la PA22+ prenne en compte la protection et la fertilité des sols au sens large, tel que défini par la législation sur la protection de l'environnement, notamment par la mise en place de mesures pour prévenir l'imperméabilisation du sol, améliorer ou préserver la fertilité des sols et réduire l'érosion et la compaction des sols.

Participant.e.s : Emmanuel Frossard (ETH Zurich), Sebastien Gassmann (Office cantonal de l'environnement GE), Barbara Gfeller Laban (SEn de Fribourg), Olivier Heller (myx),

Astrid Oberson (ETH Zürich), Wolfgang Sturny (Fachstelle Bodenschutz BE), Gaby von Rohr (AFU SO), Martin Zürrer (myx) ; Direction : Irène Forrer

– **Plan sectoriel des surfaces d'assolement (PS SDA)**

Échéance de consultation : 26 avril 2019

La SSP salue l'intention exprimée dans le PS SDA visant à améliorer l'information pédologique. Disposer d'une cartographie complète et homogène des sols de la Suisse est, depuis longtemps, un sujet qui tient très à cœur à la SSP.

La SSP a exigé que les cantons soient contraints de faire reposer leurs inventaires sur des informations pédologiques fiables. À ces fins, les sols doivent être cartographiés avec les techniques actuelles, et les SDA recensées selon les critères de qualité définis dans le Plan sectoriel.

La SSP salue le maintien des contingents de SDA pour l'ensemble de la Suisse ainsi que pour chacun des cantons. Le PS SDA s'est révélé être un important instrument d'aménagement du territoire en matière de préservation des sols profonds et multifonctionnels.

Participant.e.s : Matthias Ackermann (LU), Stephane Burgos (BFH), Irène Forrer, Armin Keller (Agroscope), Claude Lüscher (Haute École spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest), Julia Siegrist (SoilCom GmbH), Ruedi Stähli (OFEV), Christiane Vögeli (DTT), Martin Zürrer (myx) ; Direction : Silvia Tobias

– **SIA 431 : Évacuation et traitement des eaux de chantiers**
SIA 118/431 : Conditions générales pour l'évacuation et le traitement des eaux de chantiers

Échéance de consultation : 15 juillet 2019

Globalement, la SSP a considéré que ces normes devraient accorder une importance accrue à la protection des sols.

La SSP a souligné l'importance de tenir compte des cartes indicatives de sols contaminés, le cas échéant, et pas seulement du cadastre des sites contaminés.

Par ailleurs, la SSP a considéré que l'infiltration d'eau ne devait être autorisée qu'après élimination de tout soupçon de contamination.

Participant.e.s : Christoph Abegg (DTP Zurich), Matias Laustela (Basler & Hofmann AG), Claude Lüscher; Direction : Irène Forrer

– **Modification de la législation sur la protection de l'environnement concernant les mesures contre les organismes exotiques envahissants**

Échéance de consultation : 4 septembre 2019

La SSP a dû renoncer à prendre position en la matière, car les communications invitant aux propositions n'ont été suivies d'aucun retour ni suggestion.

– **Conception paysage suisse**

Échéance de consultation : 15 septembre 2019

La SSP a considéré que les zones agricoles spéciales destinées aux grandes productions agricoles non tributaires du sol ne devaient pas être concentrées dans des paysages moins sensibles, mais dans des zones à bâtir.

Lors de leur planification, l'optimisation des projets liés à la production d'énergie, y compris ceux liés aux lignes de transmission, doit également prendre en compte la protection des sols.

La SSP salue l'utilisation du verbe « pouvoir » dans la formule suivante : « La remise en eau de sols peut être autorisée après mûre considération des différents besoins et intérêts en présence... » Cette mesure ne doit pas mener à un retrait d'humus généralisé sur des zones anciennement drainées ; chaque situation doit être examinée au cas par cas.

Participant.e.s : Maurus Fischer (Terre AG), Irène Forrer (OPN Zurich), Stephan Häusler (Terre AG); Direction : Silvia Tobias (WSL)

– **Aide à l'exécution de l'OFEV « Protection des sols et construction »
Module « Évaluation des sols en vue de leur valorisation »**

Échéance de consultation : 20 septembre 2019

L'aide à l'exécution « Évaluation des sols en vue de leur valorisation » est succincte et facile à lire. Ses objectifs sont clairement établis ; par conséquent, l'obligation de valorisation des sols est bien définie.

La SSP craint cependant que la réglementation en matière de valorisation puisse être détournée aux fins d'économies en permettant la déclaration d'excédents de sols exploitables comme « non exploitables », notamment en ce qui concerne le squelette — situation de toute façon difficilement inévitable.

Participant.e.s : Maurus Fischer (Terre AG), Stephan Häusler (Terre AG), Matthias Hunziker (gmx), Beatrice Künzli (Terre AG), Veronique Maître (bureau pEaudSol), Hans Säggesser (SPSC-SSP, Willisau), Benjamin Stricker (Dr. Roland Wyss GmbH), Simon Tanner (Geotest AG), Martin Zürrer (gmx); Direction : Irène Forrer

Perspectives 2020

Démission du poste de direction de la «Plate-forme Protection des sols»

Après quatre ans passés à la direction de la « Plate-forme Protection des sols », je démissionne de mes fonctions.

Nouvelle direction de la «Plate-forme Protection des sols»

Nous avons trouvé un successeur enthousiaste et très compétent. À partir de l'assemblée générale 2020, la Plate-forme Protection des sols sera dirigée par Maurus Fischer, de l'organisme Terre AG.

Maienfeld, 05.02.2020

Irène Forrer